



L'ÉT NCELLE

QUE CE SOIT CELLE DE L'INTELLIGENCE, INDISPENSABLE POUR COMPRENDRE CE QUE NOUS VIVONS OU SUBISSONS, OU CELLE DONT ON A BESOIN POUR ALLUMER LES FEUX DE LA COLÈRE QUAND ELLE SE FAIT NÉCESSAIRE.

**N° 22
AVRIL-MAI 2013**

SOMMAIRE

- (p. 1) Ce que révèle l'affaire CAHUZAC – Taxer les riches ?
- (p. 2) Sur les sites : Noisiel – La Ferté sous Jouarre
- (p. 3) Incident Amiante à Lagny – Notation : Faites appel !
- (p. 4) Ce dont on ne vous parle pas dans les stages de déontologie

TAXER LES RICHES ?

« Taxer les riches » : en voilà une bonne idée ! Tellement bonne que le gouvernement a été incapable de mettre en œuvre la fameuse taxe de 75 % sur les revenus de plus d'un million d'euros. Par contre, il a trouvé des « riches » parmi les 4,7 millions de ménages qui bénéficient des allocations familiales. Ainsi, le rapport « Fragonard », qu'il a commandité, propose de faire baisser, dans l'hypothèse la plus forte, les allocations dès 3 885 € de revenus pour un ménage avec 2 enfants. Difficile de faire croire que seuls les « riches » seront visés...Pire, il suggère de transformer la prime à la naissance (923 € au 7^{ème} mois de grossesse) en un « prêt » alors que ce dispositif est d'ores et déjà placé sous condition de ressources.

Apparaît également la proposition de raboter le complément de libre choix du mode de garde qui bénéficie à quelques 870 000 ménages, permet la prise en charge par les CAF d'une partie des salaires des assistantes maternelles et trouve sa raison d'être dans l'insuffisance des modes de garde public.

Certes, la politique familiale a un coût mais elle n'est pas sans résultats : en France, près de 80 % des femmes de 25 à 49 ans avec 2 enfants ont un emploi, soit 10 points de mieux qu'en Allemagne ! Et le taux de fécondité en France (2 enfants par femme) est l'un des meilleurs en Europe et assure quasiment le renouvellement des générations ce qui est un atout important pour le financement de nos retraites.

Le gouvernement devrait prochainement annoncer ses arbitrages. D'ores et déjà la CGT a annoncé sa volonté de défendre une politique familiale qui a fait ses preuves.

CE QUE REVELE L'AFFAIRE CAHUZAC

L'affaire CAHUZAC n'est pas le problème d'une personne qui aurait failli ou un problème de déontologie mais révèle avant tout la négligence sinon la complaisance des dirigeants actuels et passés vis à vis de la fraude et de l'évasion fiscale. C'est cela qu'il s'agit de traiter aujourd'hui et cela passe par des mesures concrètes et non des discours ou par l'entassement de dispositions législatives inapplicables.

Aujourd'hui les actifs financiers dans les paradis fiscaux sont estimés à 25 000 milliards de dollars selon l'ONG Tax Justice Network. Selon CCFD-terres solidaires (une ONG française) les 7 plus grandes banques françaises ont 547 filiales dans des paradis fiscaux. La BNP-Paribas et le Crédit agricole passent par exemple par les Iles Vierges britanniques, les Iles Samoa ou Singapour. L'Europe est mitée de paradis fiscaux (Irlande, Grande Bretagne, Belgique, Chypre, Malte, Lettonie, Lituanie, Monaco...) et le secret bancaire est toujours d'actualité au Luxembourg et en Autriche. Les sociétés écrans, prête-noms, structures juridiques opaques pullulent.

L'évasion fiscale des particuliers et des entreprises est estimée au minimum à 590 milliards d'euros dont 108 en Suisse. Les sénateurs évaluent la fraude fiscale au minimum à 50 milliards par an. Cette estimation semble faible au regard de l'évaluation de la fraude dans l'Union européenne évaluée à 1 000 milliards d'euros.

Aujourd'hui, la question essentielle est bien de remettre cet argent fraudé et « évadé » au service du développement égalitaire de notre société et de la satisfaction des besoins sociaux.

Pour cela, des mesures urgentes s'imposent :

- **levée du secret bancaire et échanges automatiques d'informations ;**
- **établissement d'une liste des paradis fiscaux correspondant à la réalité ;**
- **interdiction aux entreprises et aux banques de détenir des succursales dans les paradis fiscaux ;**
- **imposition en France dès qu'un paradis fiscal s'interpose dans un montage**

Il est également nécessaire de redonner à la DGFIP les moyens de son action en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Depuis 2000, 25 000 emplois ont été supprimés à la DGFIP et 2400 suppressions d'emplois sont programmées pour 2014 et 2015. Cette fonte des effectifs et les nombreuses restructurations engagées ont mis à mal tous les services de la DGI qui peinent à accomplir leurs missions. Mais elles ont aussi considérablement dégradé les échanges d'information et les coopérations entre les services pourtant indispensables en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Décider d'un plan de réimplantation d'emplois, faire le bilan des réformes engagées ces dernières années, promouvoir une conception qualitative et non plus quantitative du contrôle fiscal, voilà ce que nous attendons aujourd'hui du gouvernement !



CONDITIONS DE TRAVAIL

SUR LES SITES, LES AGENTS CONFRONTÉS AU DISCOURS CREUX DE LA DIRECTION

NOISIEL : BIENVENUE DANS UNE BOITE A SARDINES !!!

Le 18 Mars 2013, la Trésorerie de LOGNES-MARNE LA VALLEE a déménagé au Centre des Finances publiques de Noisiel.

Sur le papier, tout « tenait », mais des plans refaits en dernière minute en décembre 2012 n'ont pas été transmis par la Direction aux agents et n'ont pas tenu compte de nos signalements ! D'ailleurs des dispositions d'urgence ont du être prises lors du déménagement, certains paramètres ayant été occultés sur les plans !

Aujourd'hui, lorsque l'on visite les lieux, on déchant vite. Dans un bureau, 4 agents entassés dans 26 m2 avec leurs armoires !!!! Dans le bureau d'à côté, ce n'est pas mieux : des fenêtres en hauteur avec impossibilité de les ouvrir (donc d'aérer), des postes de travail dans tous les sens, un poste aménagé à la hâte avec les moyens du bord pour une collègue handicapée (bureau non prévu sur les plans) ! La commande d'un nouveau bureau serait en cours ! Juste à côté, un coffre sert de placard, les collègues ayant été contraints d'y entreposer leurs armoires remplies de dossiers pour gagner de la place. Dans l'open space créé pour le secteur d'assiette, 10 agents se partagent 110 m2 avec leurs armoires ! Et au fond de cette pièce, deux contrôleurs et leurs armoires se partagent 11 m2

Cet aménagement de l'espace donne une sensation d'étouffement d'autant qu'il y a à peine la place pour circuler entre les postes de travail... Plusieurs agents du site ont alerté la Direction en remplissant le cahier hygiène et sécurité en ligne ! En retour ils ont été convoqués illico presto par leur supérieur hiérarchique qui les a réprimandés suite à un appel de la Direction !

A plusieurs reprises, la CGT FINANCES PUBLIQUES 77 est pourtant intervenue auprès de la Direction sur les conditions de travail des agents de ce site ! Mais la Direction n'a rien voulu entendre, prétextant que les règles en matière d'espace de travail étaient respectées. Or les textes sont clairs, la superficie par agents doit être de 12 m2 par agents armoires comprises ou 9 m2 sans les armoires ! Les agents sont à bout, physiquement et moralement : au stress des cadences de travail, s'ajoute la pénibilité inhérente à ce confinement !

La direction attend-elle que les agents craquent pour agir ?

LA FERTE SOUS JOUARRE : DES MESURES D'URGENCE S'IMPOSENT !

La Direction renonce au déménagement prévu, le propriétaire de l'immeuble devant accueillir la trésorerie, la Communauté de Communes, n'ayant pas voté le budget pour financer les travaux...

Lors du dernier CHS (5 Février), la Direction avait pourtant affirmé que la Communauté de communes avait voté ce budget. Ce devait être super ! Les plans sur la comète allaient bon train : « si tout va bien, les collègues pourraient déménager début 2014 ». Mais...patatras ! La Communauté de Communes, n'a pas voté le budget pour financer les travaux Il semblerait que les locaux soient destinés à d'autres fins que l'accueil de la Trésorerie ...

Quoiqu'il en soit, le déménagement annoncé début 2014 ne réglait pas pour 2013 les conditions de travail dégradées auxquelles les agents sont confrontés au quotidien : chaudière HS cause d'un début d'incendie, fils électriques dans tous les sens, murs dans un état insalubre, risque de chutes un peu partout dans le service, matériels et bureaux en fer d'un autre âge, etc.

La Direction, forte du futur déménagement, n'envisageait pas de travaux de première nécessité. Devant l'insistance de la CGT FINANCES PUBLIQUES 77, elle a quand même fini par lâcher qu'elle ferait tout pour que les agents passent un hiver au chaud !.....

Dernière minute : l'administration a sorti de son chapeau....un hangar ouvert à tout vent dans lequel elle envisage d'y installer les collègues !

Pour la CGT, ce n'est pas la réponse qu'attendent les agents. La Direction doit rapidement prendre les dispositions pour :

- ☛ Trouver un local digne de ce nom pour la Trésorerie
- ☛ Faire les travaux indispensables dans le local actuel en attendant un éventuel déménagement
- ☛ Changer les bureaux de tous les agents
- ☛ Exiger de la commune qu'elle change la chaudière avant l'hiver



INCIDENT AMIANTE AU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE LAGNY SUR MARNE

Lundi 15 avril, une entreprise extérieure est venue réaliser des travaux au SIE de Lagny. A l'origine, il s'agissait simplement de retirer la moquette d'un bureau individuel.

Malheureusement, l'ouvrier sur place a procédé à l'enlèvement de toutes les dalles de sol, au marteau et burin, portes ouvertes, sans aucune mesure de protection, ni pour lui-même, ni pour les agents du Site.

Or, ces dalles et la colle qui les maintenait contiennent de l'amiante.

Le risque de diffusion des fibres d'amiante a eu des conséquences importantes : évacuation en urgence de 20 agents du SIE, analyses d'air et des matériaux arrachés, expertise d'une entreprise de diagnostic amiante, alerte du médecin de prévention, de l'ISST *...

Et surtout une grande inquiétude pour les agents !

A ce jour, finalement, les différents experts consultés et les résultats des analyses tendent à conclure à l'absence de risques.

Cependant des anomalies ont déjà été relevées : évacuation désordonnée des agents, fautes graves de l'entreprise, absence d'information des agents sur le sujet de l'amiante, documents non mis à jour ou incomplets (DUERP, DTA), risques liés à l'amiante non pris en compte.

Vos représentants CGT FiP continueront donc de suivre cette affaire au plus près jusqu'à son terme, en particulier les travaux de désamiantage, le retour des agents au SIE et les suites données par la DDFIP.



A savoir :



DTA : « Document Technique Amiante ».

Consultable à tout moment sur site par les agents, il doit comprendre tous les diagnostics amiante effectués, la localisation précise des matériaux amiantés, la preuve de sa consultation avant travaux par les entreprises, des mises à jour régulières, les consignes de sécurité...

DUERP : « Doc. Unique d'Evaluation des Risques Prof. » Le risque lié à l'amiante doit y être répertorié avec les préconisations à suivre. Bien entendu, ces préconisations doivent être réellement suivies !!

Les agents et les gardiens doivent obligatoirement être informés de la présence d'amiante

N'hésitez pas à vous assurer que ces dispositions sont respectées sur vos sites et soyez vigilants !

* : Inspecteur Santé Sécurité au Travail

NOTATION

**Besoin d'un conseil, d'un soutien ?
Les élus en CAP locales CGT Finances
sont à votre disposition**

CATEGORIE A	CATEGORIE B	CATEGORIE C
Maria MARINHO 06 81 49 05 04	Nathalie ETIENNE 01 64 43 17 08	Laëtitia BURIAU 01 64 75 89 24
	Patrice BAZIR 01 64 37 25 23	Carla FERNANDES 01 64 35 21 03
		Michel MAITRE 01 64 41 31 78

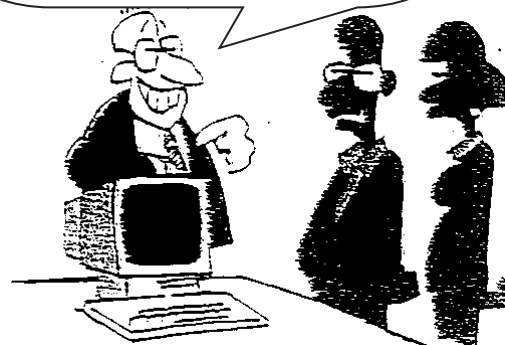
**Le syndicat est un outil, alors
n'hésitez pas, UTILISEZ LE**

Nous sommes à votre disposition pour la rédaction d'un recours hiérarchique et par la suite, si besoin est, une défense de votre dossier en CAPL, mais aussi simplement pour décrypter votre feuille de notation.

***NOUS METTONS NOTRE
EXPÉRIENCE,
A VOTRE SERVICE***

La RH validera tous les entretiens du département, le 2 mai 2013, vous aurez donc encore 15 jours pour faire le recours hiérarchique obligatoire. Nous vous rappelons que si vous ne faites pas ce recours, vous ne pouvez plus aller en appel à la Commission administrative paritaire locale (CAPL)

Désolé, vos notes ont été victimes d'un bug. Vous repartez à zéro mais ce n'est pas grave, vous verrez, c'est très motivant





CE DONT ON NE VOUS PARLE PAS DANS LES STAGES DE DEONTOLOGIE

Principe hiérarchique, obéissance, loyauté ou encore service de l'Etat, voilà autant de concepts utilisés, en particulier dans l'encadrement, comme autant d'instruments pour anesthésier tout esprit critique et s'assurer d'une soumission inconditionnelle.

Ainsi, par exemple, il est incongru aujourd'hui de s'interroger sur les dégâts des suppressions d'emploi dans les services publics puisqu'il s'agit d'une décision politique à laquelle l'administration doit se soumettre. A la DGFIP, ce type de management fonctionne à plein et produit un encadrement qui se caractérise par son allégeance aux « décisions venues d'en haut » quand ce n'est pas par de la complaisance

Lors d'un colloque tenu au mois de février dernier qui avait pour objet de s'interroger sur les raisons qui ont conduit, pendant la période du régime de Vichy, l'administration française à sombrer dans la collaboration, active sinon passive, avec l'occupant nazi, le vice-président du Conseil d'Etat, Jean-Marc Sauvé, rappela pourtant que « *les leçons de l'histoire montrent que servir n'est pas se soumettre* » et que les fonctionnaires ont, depuis la loi du 13 juillet 1983, un devoir de désobéissance dans le cas d'un ordre « manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public ».

« *Sans même se poser la question du devoir de désobéissance, qui ne peut être qu'exceptionnel, le fonctionnaire ne doit jamais renoncer à penser, ni se sentir contraint à se taire, a poursuivi M. Sauvé. Il lui appartient, chaque fois que c'est nécessaire, de présenter des observations, dans le respect du principe de loyauté et du principe hiérarchique, de formuler les objections pertinentes à l'autorité compétente et bien sûr, avant même d'envisager de désobéir, de se garder de faire du zèle et de manifester envers l'autorité supérieure complaisance ou allégeance, comme c'est trop souvent le cas.* »

Pour J-M Sauvé, le fonctionnaire dispose d'une marge de liberté qu'il doit exprimer de manière individuelle et collective et, selon lui, « *le bon usage de cette liberté permet de mesurer l'écart pouvant exister (..) entre l'action efficace et l'action juste. La première repose sur la certitude de l'analyse rationnelle, une quiétude de l'esprit qui confine à la bonne conscience ; la seconde fait appel au doute (...). La première repose sur la décision individuelle et la force de conviction qu'elle exalte ; la seconde implique d'abord un échange collégial, avant de déboucher sur un choix qui engage la personne et qui est le fruit d'un arbitrage entre des inconvénients différents. La première s'ancre dans la solitude et l'unilatéralisme, alors que la seconde procède de la délibération. La première fait le choix de l'optimisation technique et administrative, alors que la seconde se préoccupe aussi du « bien agir ». La première se fonde sur une règle externe, exogène, objective, alors que la seconde répugne aux automatismes, aux systèmes experts et entend faire place au discernement. La première compte avant tout sur le savoir et le faire, alors que la seconde ne veut pas reléguer l'exercice de la conscience et la réflexivité. La première pense en termes de « technique de l'action », alors que la seconde l'enrichit d'une dimension éthique.*

Si nous ne savons pas que l'action juste doit coexister avec l'action efficace, avoir une certaine autonomie et comporter, dans certains cas, un irréductible écart par rapport à elle, si nous ne voulons pas faire le saut nécessaire de l'une à l'autre quand les circonstances l'exigent, alors nous ne sommes pas dignes d'être ce que la plupart de nous entendent être : des acteurs publics à la hauteur de leur mission, de leur vocation et de leurs devoirs. »

S'interroger sur le sens de l'action publique, et donc sur son action au quotidien, sur sa responsabilité dans les effets qu'elle peut produire sur les usagers, que l'on soit simple agent ou cadre, c'est aussi cela la **déontologie des fonctionnaires**. On le voit, on est loin des discours éculés servis à longueur de stages de déontologie qui visent en fait, par une insistance forte sur les devoirs basiques du fonctionnaire (impartialité, neutralité, probité, loyauté...) et une réduction de la déontologie à « *l'ensemble des obligations et des règles de comportement que doit observer une personne dans l'exercice de sa profession* » (cf. le guide de la déontologie de la DGFIP), à obtenir des fonctionnaires qu'ils fassent abstraction de leur esprit critique et se rangent, quel que soit l'ordre ou la directive donnés, dans la cohorte de ceux qui, pour reprendre une expression utilisée lors du colloque, « *servent sans arrière-pensée et parfois sans pensée du tout* ».



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :
Résidence : Service :
Tel : Adresse électronique :
Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile

A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site